

Nombre de membres en exercice: 10	Séance du 14 mars 2018
Présents : 10	L'an deux mille dix-huit et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Brigitte ESCAPOULADE, Colette LESCOUT, Christian SERRES, Jacques GEMARD, Olivier VERGNE, Pauline LACOSTE, Michel TOCABEN, Suzanne PEYRONNENC, Alain VERHAEGHE, Eric SELEBRAN
Votants: 10	Représentés: - Excuses: - Absents: - Secrétaire de séance: Michel TOCABEN

Avant l'ouverture de la séance, Mme le Maire propose de modifier l'ordre du jour pour plus de cohérence dans le déroulé de la réunion. Personne ne s'opposant à cette proposition, la séance est ouverte.

Il est procédé à la relecture et à l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2018 avant de passer aux délibérations suivantes.

Objet: Vote du compte administratif 2017 - DE_2018_010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Colette LESCOUT (Mme le Maire est sortie) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Brigitte ESCAPOULADE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 400.35			180 861.18	19 400.35	180 861.18
Opérations exercice	51 325.71	62 751.51	136 663.93	196 191.99	187 989.64	258 943.50
Total	70 726.06	62 751.51	136 663.93	377 053.17	207 389.99	439 804.68
Résultat de clôture	7 974.55			240 389.24		232 414.69
Restes à réaliser	37 778.81	9 000.00			37 778.81	9 000.00
Total cumulé	45 753.36	9 000.00		240 389.24	37 778.81	241 414.69
Résultat définitif	36 753.36			240 389.24		203 635.88

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Carlucet, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte de gestion 2017 - DE_2018_011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Brigitte ESCAPOULADE

- après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Carluçet, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - DE 2018 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Brigitte ESCAPOULADE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 240 389.24 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	180 861.18 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	56 129.98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	59 528.06 €
Résultat cumulé au 31/12/2017	240 389.24 €
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	240 389.24 €
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	36 753.36 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	203 635.88 €
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à Carluçet, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Ouverture du programme n°98 : Agence Postale Communale - DE_2018_013

Suite à la délibération 2018-004 validant le principe de la création d'une Agence Postale Communale dans les locaux de la Mairie pour remplacer le Relais Poste Commerçant, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été reçus concernant les travaux d'aménagements.

A ce jour, le montant total s'élève à la somme de 17 161,80 €.

Elle propose d'ouvrir un programme d'un montant en dépenses d'investissement de 25 000 € sachant qu'une même somme sera inscrite en recettes étant donné que La Poste prendra en charge les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la création de ce nouveau programme et charge Mme le Maire de le mettre en oeuvre.

Objet: Ouverture du programme n°99 : Aménagement salle des fêtes - DE_2018_014

Suite au constat des travaux nécessaires à la salle de fêtes évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2018, Mme le Maire présente les devis relatifs aux travaux d'aménagement (mobilier cuisine, luminaires) qui s'élèvent à 7 342.05 € HT.

Il est proposé de compléter ces travaux par la peinture des extérieurs, l'achat d'une douzaine de tables en remplacement des tables défectueuses, et la création d'un agrandissement sous forme de préau en prolongement de l'agrandissement pour stocker du matériel. De nouvelles demandes de devis sont à effectuer.

Mme le Maire indique que ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

Elle propose de prévoir un montant de 30 000 € pour ce nouveau programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à ce nouveau programme et charge Mme le Maire de sa mise en oeuvre.

Objet: Ouverture du programme n°100 : Croix de Graule Basse - DE_2018_015

Dans le cadre du projet de restauration de la Croix de Graule Basse acté en avril 2016, un nouveau devis, qui semble plus approprié que les précédents, avec plusieurs solutions proposées, a été adressé à la Commune. Nous attendons l'avis du conservateur des monuments historiques.

Nous avons également demandé à M. Alain Serres, tailleur de pierre de Carluçet, qui a déjà travaillé à la restauration de la croix, de nous faire une proposition.

Mme le Maire propose d'ouvrir un programme de 10 000 € sachant qu'après le choix définitif du restaurateur, un dossier de demande de subventions sera déposé auprès des partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la création de ce nouveau programme et charge Mme le Maire de le mettre en oeuvre.

Objet: Modification du programme n°95 : Coeur de village - DE_2018_016

Afin de pouvoir avancer sur ce dossier qui a été transmis à Cauvaldor début 2017 et qui ne semble pas avoir été retenu à ce jour, Mme le Maire propose de compléter le programme, ouvert le 28 janvier 2017, par une somme de 25 000 € soit un total de 45 000 €. Ce montant couvre les frais liés aux travaux du pluvial, des aménagements esthétiques et aspects sécurité, la voirie restant de la compétence de CAUVALDOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et charge Mme le Maire d'engager les démarches nécessaires.

Objet: Demande de subvention au titre de la DETR - DE 2018 017

Pour le programme Coeur de village, Madame le Maire présente les devis actualisés du Bureau d'Etudes DEJANTE relatifs aux aménagements des espaces publics de la place du village à la salle des fêtes pour un montant total de 35 623,00 € HT.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

DETR : 35 %	12 468 €
Ministère de l'intérieur :	9 000 € (accordé)
Conseil Départemental (FAST) : 15 %	
Amendes de Police (sur aspects sécurité) : 25%	1 624 €
Auto financement :	12 531 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce plan de financement et mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention au titre de la DETR 2018.

Objet: Demande de subvention au titre des amendes de police - DE 2018 018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police concernant le programme Coeur de village pour les aménagement d'espaces communaux (aspects sécurité) pour un montant de travaux de 6 497,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande et mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Objet: Création du poste d'adjoint administratif pour l'Agence Postale Communale - DE 2018 019

Mme le Maire informe le Conseil Municipal : conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'ouverture de l'Agence Postale Communale, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, pour 11/35^{ème}, pour tenir l'Agence Postale Communale à compter du 1^{er} juin 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

décide

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet: Vote du budget primitif 2018 - DE 2018 020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018. Elle donne lecture des différents articles et des crédits affectés à chacun d'eux tant pour les recettes que pour les dépenses.

Ceux-ci s'élèvent à :

- Dépenses de Fonctionnement :	180 287.00 €
- Recettes de Fonctionnement :	302 730.71 €
- Dépenses d'Investissement :	158 080.68 €
- Recettes d'Investissement :	158 080.68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote ce budget à l'unanimité.

Objet: Vote des taxes directes locales 2018 - DE 2018 021

Madame le Maire présente le dossier fiscal en vue du vote des taux des taxes locales directes pour 2018.

Elle propose de ne pas augmenter les taux pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation :	7.99 %
- Foncier Bâti :	15.35 %
- Foncier non bâti :	133.68 %

Questions diverses :

Restaurant La Table Carlucetoise

Le bail dérogatoire a été signé entre la Commune et le nouveau gérant, M. Michel AYALA ; l'ouverture du restaurant est prévue le 1er avril 2018.

Après avoir contacté l'entreprise Froid et Machines pour l'entretien des équipements de la cuisine, il s'avère que des réparations doivent être effectuées :

- *Le lave vaisselle ne fonctionne pas (carte mère à changer)*
- *Une chambre froide ne refroidit pas (fuite)*
- *Deux brûleurs de gaz à changer*
- *Bougie de la friteuse à changer*

Le montant total des réparations s'élève à 1 816, 78 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour effectuer les réparations nécessaires.

Travaux divers

Suite à la plantation du verger communal, il faudra prévoir l'arrosage des arbres fruitiers avec une tonne à eau à utiliser par l'employé communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30